

Rapport du Président

Commission Permanente du
vendredi 16 janvier 2015

Service instructeur

N° CP-2015-1-2-6

Service du Développement économique, de l'Enseignement Supérieur et du Tourisme

Service consulté

**HAUTE ALSACE TOURISME AGENCE DE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE
SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT POUR 2015**

Résumé : Afin de rendre compte de manière globale des activités de Haute Alsace Tourisme Agence de Développement Touristique (ADT), il vous est proposé dans ce rapport d'examiner les aspects suivants :

* la situation financière de l'ADT : l'analyse fait apparaître une situation financière qui reste saine avec un résultat net qui s'établit à 9 K€ (comptes 2013-annexes 1a et 1b)

* la synthèse des principaux événements 2014 et les perspectives et projets pour 2015, avec notamment des actions de promotion, d'animation et d'observations touristiques, des opérations d'ingénierie et de développement qui comportent plus particulièrement la Stratégie touristique régionale, l'appel à projets en faveur de l'hôtellerie alsacienne, le tourisme de mémoire, la promotion collective du Massif des Vosges et l'oenotourisme,

* la convention annuelle de partenariat et d'objectifs 2015 (annexe 2). Dans ce cadre, au titre des dispositions financières, il est proposé d'affecter à l'ADT une subvention de 925 200 € représentant 40 % de la subvention allouée en 2014. Le complément de la subvention qui sera octroyée au titre de 2015 interviendra après le vote du Budget Primitif 2015.

Haute Alsace Tourisme - Agence de Développement Touristique (ADT), créée à l'initiative du Conseil Général du Haut-Rhin, prépare et met en œuvre la politique touristique du Département, conformément à l'article L 132-2 du Code du Tourisme.

L'ADT contribue à assurer sur le plan départemental la mise en œuvre d'une politique de développement, d'aménagement, de promotion et de commercialisation touristique en collaboration avec les professionnels et l'ensemble des acteurs publics, associatifs et privés concernés par le tourisme.

Une convention annuelle de financement pour les actions, les opérations et les moyens humains nécessaires pour le fonctionnement en 2015 entre l'Agence de Développement Touristique de Haute-Alsace et le Conseil Général du Haut-Rhin est présentée en annexe.

L'analyse financière de l'exercice 2013 est jointe en annexes 1a et 1b.

I. SYNTHÈSE DES PRINCIPAUX ÉVÉNEMENTS DE L'ANNÉE 2014

Les principales actions et faits marquants de l'année 2014 ont été les suivants :

A. Promotion Touristique

Les éditions

Pour ce qui concerne le volet Edition, les publications réalisées ont une portée départementale et interdépartementale dans le cadre de la coopération avec l'ADT du Bas-Rhin (ADT 67).

On peut relever le guide des manifestations, guide des meublés Clévacances, guide des Gîtes 68, guide des Gîtes Alsace et guide des Chambres d'hôtes, carte « Traces d'Histoire » (120 000 ex.), cartes « l'Alsace sans ma voiture », « canaux et véloroutes » et « Haute-Alsace à Vélo », actualisation de fiches pdf, création de flyer « canaux et véloroutes » (55 000 ex.),...

Les salons, workshops, opérations « grand public » et opérations spécifiques

L'ADT a participé à 11 salons grand public, 13 salons ou workshops professionnels, 3 salons mixtes ; parmi ces opérations, 9 ont eu lieu sur le territoire français, 18 sur les marchés extérieurs.

La Coopération Transfrontalière et les projets INTERREG

Pour l'année 2014, l'ADT s'est engagée sur des opérations en apportant un soutien financier aux projets :

- Démarrage : promotion de la Véloroute Rhin EV15
- Tourisme dans la Région métropolitaine trinationale du Rhin Supérieur : Upper Rhine Valley II
- Chemins transfrontaliers de randonnée à pied et à vélo vers les lieux mythiques dans le Rhin Supérieur (projet terminé)

Elle s'est également engagée en apportant son soutien et son expertise technique à quatre projets :

- Innovation, nouvelles technologies et développement durable touristique sur la Route Verte, avec un soutien financier pour le volet étude Pass'Mobilité
- Projet d'aménagement du site du Hartmannswillerkopf
- Exposition binationale sur la Première guerre mondiale « Vivre en temps de guerre des deux côtés du Rhin »
- Projet de création d'un itinéraire culturel européen « huit siècles d'art et d'histoire sur les traces des Habsbourg – Via Habsbourg »

Les actions de promotion, d'animation et d'observation économique du Massif des Vosges

La Promotion collective du Massif des Vosges :

Dans le cadre de la Promotion collective du Massif des Vosges, la création de vidéos mises en ligne sur le site de promotion du Massif a permis de lui donner une image neuve, originale et dynamique. Le site Internet continue à être développé (campagne web, traduction des minisites...).

La lettre d'information « Massif des Vosges Tourisme », correspondance semestrielle, en est à son dixième numéro et une nouvelle carte « Mille envies de découverte ! » de grand format (90 x 60 cm) a été produite à 40 000 exemplaires en français, allemand et néerlandais.

Le passage du 101^{ème} Tour de France a également été l'occasion de mettre en lumière de façon exceptionnelle le Massif des Vosges et les sites de mémoire.

Une étude de notoriété, de positionnement et analyse des clientèles du Massif des Vosges a également été conduite sur des marchés identifiés (Allemagne, Pays-Bas et Belgique). Enfin, le Massif des Vosges était présent au Salon International du Tourisme et des Voyages de COLMAR.

L'Observatoire de la politique Montagne du Département du Haut-Rhin :

La mission d'observation des activités touristiques de montagne (hiver et été), conduite par l'ADT depuis 2003, prend en compte le caractère qualitatif des équipements et activités. L'observation porte sur 4 sites classés d'intérêt départemental et 7 sites d'intérêt local. Une amélioration de l'observatoire a été souhaitée fin 2013 afin que l'évolution technique sur le processus de collecte et la mise en place d'une base de données de référence permettent d'obtenir des données économiques encore plus pertinentes sur l'activité touristique et sportive, directe et indirecte.

Le concours de fleurissement

La tournée du jury régional a décerné pour 2013, un nouveau label à 9 communes. Ainsi 149 communes sont labellisées sur le territoire haut-rhinois. De nombreuses réunions de travail et événements conduits en 2014 ont eu pour but de sensibiliser les acteurs locaux aux actions d'embellissement de nos communes (conférence fleurissement, concours du plus beau potager...).

Le site Internet et la commercialisation

Le site Internet www.haute-alsacetourisme.com est désormais en responsive web design (permet aux utilisateurs de visiter le site depuis leur mobile et leur tablette). Son contenu clair et riche provient du système d'information Lieu d'Echange et d'Information, véritable base de données régionales d'informations touristiques. Le site commun régional www.tourisme-alsace.com a également bénéficié, en 2014, d'améliorations diverses, d'interventions et de l'expertise de l'ADT pour y valoriser plus spécifiquement l'offre haut-rhinoise. Afin de favoriser le développement et la promotion des hébergements touristiques, la SAS Destination Haute-Alsace a signé une convention de partenariat avec Clévacances Haut-Rhin pour la commercialisation des hébergements labellisés Clévacances.

B. Ingénierie et Développement Touristique

La révision de la politique d'aide aux offices de tourisme

L'ADT a contribué à la définition de propositions permettant de réviser la politique départementale d'aide au fonctionnement des offices de tourisme, fondée sur des critères aujourd'hui obsolètes. Elle a notamment établi la liste exacte des territoires de compétence des offices de tourisme (donnée non disponible jusqu'alors). L'Assemblée départementale a ainsi pu adopter une nouvelle politique en octobre 2014.

La Stratégie touristique Alsace 2012-2014

La mise en œuvre de la Stratégie de développement du tourisme en Alsace 2012-2014 est suivie par l'ADT, tant par une forte implication dans le comité technique de suivi (« Club Stratégie Tourisme ») que par le portage de thématiques.

A ce titre, l'objectif 1 « Qualification de l'offre marchande » a vu la réalisation, en partenariat avec l'ADT67, d'une plaquette d'information relative aux droits et obligations des loueurs de meublés et chambres d'hôtes.

La Fédération des chefs de cuisine restaurateurs d'Alsace a sollicité les deux agences départementales de développement touristique pour l'appuyer dans sa réflexion concernant les engagements qualité et la communication.

Une nouvelle marque « Chefs d'Alsace » a ainsi été lancée le 7 avril 2014, accompagnée d'un site Internet et d'une plaquette de présentation.

L'objectif 7 « Alsace terre de mémoire » est enrichi des apports de l'ADT membre du comité scientifique régional du centenaire de la Grande Guerre et est développé plus bas.

Enfin, l'objectif 9 « Grands sites et patrimoine castral » a vu le lancement d'une réflexion pour la mise en œuvre d'un Plan Qualité Tourisme pour les sites de visite.

Lors du Salon EGAST (du 15 au 18 mars 2014), les deux agences départementales de développement touristique ont jugé utile et opportun de sensibiliser les hôteliers sur l'intérêt à l'accueil de la clientèle cyclotouristique, ce qui s'inscrit dans l'objectif 6 de la Stratégie visant à faire de l'Alsace une destination vélo de premier choix.

Le nouveau dispositif d'aide à l'hôtellerie alsacienne

L'ADT a assuré la réalisation des différents documents de l'appel à projets (fiche de synthèse du dispositif, courrier-type de candidature, élaboration du dossier de candidature sous format .pdf pouvant être complété en ligne et enregistrable).

La Stratégie touristique du Massif des Vosges

L'ADT qui pilote la filière bien-être de cette Stratégie, a réalisé un dossier, en accord avec l'Union pour la Gestion des Etablissements des Caisses de l'Assurance Maladie Alsace (UGECAM Alsace) pouvant servir de base au lancement d'un appel à candidature pour deux sites apparaissent comme les plus pertinents.

Ce document mettant en avant le développement du « wellness tourisme » et les potentiels des deux sites a été transmis à l'UGECAM Alsace et au Commissaire de Massif.

Le tourisme de mémoire

Le front des Vosges (PER Tourisme de mémoire 14-18)

Le projet, labellisé Pôle d'Excellence Rural interdépartemental en 2011, concerne 10 sites ainsi qu'un axe promotion et communication fort.

L'application téléchargeable pour outils multimédias, commune à l'ensemble des sites de mémoire a été finalisée en juillet 2014.

Mesure et analyse des retombées économiques du tourisme de mémoire

Cette étude conduite par Atout France porte sur le lancement d'une enquête sur divers sites destinée à affiner les données de cadrage de la filière, dans le cadre du Contrat de destination.

Trois sites haut-rhinois seront étudiés : le Hartmannswillerkopf, le Musée Mémorial du Linge 1914-1918 et le Musée Mémorial des combats de la Poche de COLMAR (sans enquêteur sur place pour ce dernier site).

L'étude aura pour objet d'évaluer les retombées économiques du tourisme de mémoire et sa restitution aura lieu début 2015.

L'œnotourisme

L'ADT a participé à l'élaboration d'un programme d'actions 2012-2014 en faveur de l'œnotourisme pour l'Alsace, qui constitue un des objectifs de la Stratégie commune de développement touristique de l'Alsace 2012-2014.

Il comporte quatre axes :

- renouveler la découverte du vignoble (nouveaux itinéraires et requalification de sentiers viticoles existants, valorisation des géocaches existantes, vendanges touristiques, Véloroute du Vignoble, création de 5 rallyes de découverte ludique...)
- structurer l'offre et valoriser les professionnels (opération bienvenue sur la Route des Vins, création d'un œnopass)
- animer la route des vins avec des événements culturels (événementiel à destination des jeunes, calendrier œnotouristique, 2^{ème} slowUp Alsace, qui a rassemblé plus de 25 000 personnes sur son parcours entre CHATENOIS, BERGHEIM et SELESTAT, reportage photo...)
- promotion.

L'étude sur le développement de la mobilité douce et des transports en commun à des fins de tourisme et de loisirs

La phase opérationnelle du projet issu de l'étude, dont les conclusions ont été présentées le 22 janvier 2013, donne la priorité aux actions 3 « améliorer la liaison entre le Sundgau et BALE » et 6 « lancer un réseau de location de vélos électriques ».

L'action 3 a vu la validation d'un phasage opérationnel pour une mise en œuvre à l'été 2015. L'action 6 a permis le déploiement par les Pays, dans le Haut-Rhin, du réseau Movelo Alsace, expérimenté en amont avec succès par les Pays de l'Alsace Centrale et Bruche Mossig Piémont.

• II. PERSPECTIVES ET PROJETS POUR L'ANNEE 2015

Les principales actions envisagées en 2015 sont les suivantes :

A. Dans le cadre du périmètre PROMOTION TOURISTIQUE :

Les axes d'intervention prévus sont les suivants :

- Réalisation d'éditions touristiques, développement des outils de communication et gestion de la documentation touristique généraliste, thématique et éditions dématérialisées, avec notamment des éditions régionales réalisées en partenariat avec l'ADT du Bas-Rhin (guides des hôtels restaurants Alsace 2015-2016, brochures des manifestations Alsace...) ;
- Développement des technologies de l'information et de la communication (site Internet ADT 68, newsletter pro...) ;
- Poursuite de la gestion de la documentation ;
- Réalisation du programme d'actions avec notamment :
 - salons grand public et workshops professionnels, opérations de promotion et événementiels divers ;
 - contribution à des projets INTERREG : projets Demarrage et « Upper Rhine Valley II » ;
 - promotion et développement de la route culturelle européenne Via-Habsbourg, itinéraire culturel qui s'étend sur un vaste espace européen allant de la Haute-Alsace à l'Autriche en passant par le Nord Ouest de la Suisse et le Pays de Bade ;
 - poursuite d'un programme de promotion du « Tourisme de Mémoire 14-18 » (projets PER 68/88) ;
 - mercatique événementielle territoriale ;
 - poursuite des actions liées à la promotion collective du Massif des Vosges ;
 - organisation d'accueils de presse, de conférences de presse locales ou délocalisées, d'accueil d'instances touristiques et autres partenaires permettant d'assurer la présence de l'Alsace dans les médias et de développer sa notoriété ;
 - autres opérations montagne, sport et loisirs de nature ;
 - secours en montagne ;
 - concours de fleurissement ;
 - opérations de promotion micromarchés - produits TGV ;

- opération de cobranding avec les partenaires touristiques et les entreprises (cobranding avec le CIVA et autres partenaires) ;
- opérations de partenariat (organismes de tourisme à vocation générale), médaille du tourisme et autres animations ;
- publicité insertion, audiovisuel et tournage de films, matériel promotionnel ;

B. Dans le cadre du périmètre INGENIERIE ET DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE :

Les axes d'intervention prévus sont les suivants :

- Réalisation ou participation à des études contractées en accompagnement d'un projet touristique déjà existant (perspective d'évolution du projet) ou à réaliser ;
- Mission d'accompagnement de la labellisation (Clévacances, tourisme handicap, chambres d'hôtes et meublés de tourisme...) ;
- Assistance à la recherche d'acteurs et d'opérateurs ;
- Partenariats transnationaux.

C. Dans le cadre du périmètre FONCTIONNEMENT GENERAL :

Ce poste regroupe l'ensemble des moyens disponibles pour la mission d'intérêt général réalisée par la structure et recoupe les charges liées au fonctionnement de l'ADT.

III. CONVENTION ANNUELLE DE FONCTIONNEMENT ET DISPOSITIONS FINANCIERES

Le budget 2015 de l'ADT présenté par l'ADT s'élève à un montant de 2 319 480 €.

Le Conseil Général ayant souhaité reporter le vote du Budget Primitif en 2015, au regard de l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la délibération de notre assemblée du 4 décembre 2014 autorisant l'exécution anticipée du budget, et fixant à 40 % le montant possible à accorder par anticipation, je vous propose de voter dès à présent une subvention de fonctionnement à l'ADT à hauteur de 40 % du montant alloué l'an passé.

Ainsi, la subvention qu'il vous est proposé de voter s'élève à 925 200 € et représente 40 % du montant alloué l'an dernier, pour le fonctionnement annuel de l'ADT à savoir 2 313 000 €. Une subvention complémentaire pourra être soumise au vote de la Commission Permanente à l'issue de l'adoption du Budget Primitif 2015.

La convention de financement jointe au présent rapport (annexe 2) fixe notamment les conditions de versement de cette aide.

La subvention complémentaire donnera lieu, le cas échéant, à un avenant à la convention de financement.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'accorder à Haute Alsace Tourisme - Agence de Développement Touristique, une subvention de 925 200 €, correspondant à 40% de la subvention allouée en 2014 conformément aux règles de l'exécution anticipée du budget 2015 telles qu'adoptées par le Conseil Général le 4 décembre 2014, pour son fonctionnement dans le cadre des périmètres d'intervention précisés au titre du programme d'actions 2015. Une subvention complémentaire pourra être soumise au vote de la Commission Permanente après l'adoption du Budget Primitif 2015 ;
- d'approuver la convention de financement avec Haute Alsace Tourisme - Agence de Développement Touristique, jointe en annexe, et de m'autoriser à la signer ;
- de prélever les crédits sur le chapitre 65, fonction 94, nature 6574, programme F741 du budget départemental.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'C' followed by 'B' and 'T' with a long horizontal stroke extending to the right.

Charles BUTTNER